



Société pédagogique genevoise

Genève, le 17 janvier 2008

Monsieur  
Robert MONIN  
Directeur des ressources humaines du  
département l'instruction publique  
6, rue de l'Hôtel-de-Ville  
case postale 3925  
1211 Genève 3

Réévaluation de la fonction de maître-esse spécialiste en éducation physique

Monsieur le directeur,  
Cher Monsieur,

Suite à notre entretien téléphonique du 16 courant, je vous confirme que l'association professionnelle désire obtenir de plus amples renseignements sur les éléments et l'analyse qui ont conduits le service d'évaluation des fonctions (SEF) à retenir la classe salariale 16 pour les maîtres-esses spécialistes en éducation physique (MS-EP).

En effet, le comité a rencontré une forte délégation des MS-EP le 14 janvier 2008 et, au vu du profond malaise qui subsiste, la SPG a été clairement mandatée afin de porter cette requête auprès des autorités compétentes.

Comme convenu, je m'adresse donc à vous pour vous prier de bien vouloir effectuer des démarches dans ce sens et vous remercie par avance de tous les éclaircissements que vous pourrez m'apporter. J'aimerais aussi que, dans l'éventualité où cette voie paraîtrait nécessaire, vous m'indiquiez quelles possibilités de recours existent.

Le besoin de mieux connaître les raisons de leur évaluation est réel pour les MS-EP. Je peux témoigner que beaucoup d'incompréhensions perdurent et qu'elles sont justifiées. Le sentiment que certaines spécificités qui caractérisent le métier de maître spécialiste en éducation physique n'ont pas été prises en compte domine. A titre d'exemple, je ne puis trouver une explication par rapport au fait que lors de l'évaluation de fonction de 1975, les efforts physiques des MS-EP correspondent à la lettre D (15 points) et qu'ils soient ensuite (quand ?) retombés en position C (11 points). Toutefois, au-delà d'aspects purement techniques qu'il conviendrait d'expliquer, demeure l'impression d'un manque de reconnaissance qu'il ne faut pas sous-estimer. Je pense ainsi que les attentes des MS-EP sont légitimes ; y répondre ne pourra qu'être bénéfique, surtout au regard des changements prévus pour le fonctionnement de l'enseignement primaire et les espoirs qui y sont liés.

Je vous sais gré de votre compréhension, des investigations que vous pourrez mener ou faire conduire, ainsi que des réponses que vous serez en mesure de me fournir, très prochainement je l'espère.

Je reste bien entendu à votre disposition pour tout complément que vous désiriez. Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Olivier BAUD, président

Copie à : - M. Charles Beer, conseiller d'Etat en charge du département de l'instruction publique